

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



Bienvenue au Coq Bouconne

Vous venez de rejoindre la grande famille du Coq Bouconne. Au nom de tous ses membres nous vous souhaitons la bienvenue.

Nous sommes une association à but non lucratif et avons comme ambitionnons que chacun d'entre vous puisse s'épanouir et trouver sa place au sein de notre famille.

Chaque bénévole met tout en œuvre pour vous permettre, à vous ou à votre enfant, d'exercer la pratique du rugby dans les meilleures conditions. Le coq Léguevinois, club à taille humaine, nourrit des ambitions sportives à tous les niveaux : Ecole de Rugby (EDR), Pôle Jeunes et Séniors.

L'Ecole de Rugby (Léguevin, Pibrac et Brax), accueille environ 235 enfants (filles et garçons) de 3 à 14 ans (Baby, M6 à M14).

L'encadrement est assuré par plus de 30 éducateurs, un directeur technique en charge de l'application et du suivi du projet sportif de l'Ecole de Rugby, et d'une dizaine d'administratifs, tous bénévoles.

Notre école est labellisée 2 étoiles par la Fédération Française de Rugby. C'est une reconnaissance de notre sérieux dans les domaines de l'accueil, de l'accompagnement de la formation, de l'encadrement des joueurs et du développement de l'activité.

« LE RUGBY EST UN JEU ET UN PLAISIR »

« Solidarité, Respect, Développement de ses ressources »

N'hésitez pas à nous rejoindre pour découvrir notre sport où chacun, enfant et parent, peut trouver sa place dans un cadre convivial.

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



AFFILIATION ET RE-AFFILIATION du COQ BOUCONNE

Nous vous demandons d'être rigoureux lors de la constitution du dossier d'inscription.

Merci d'imprimer en recto uniquement

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ

- Pour les nouveaux adhérents : 2 cours d'essais sont autorisés
- Pour tous : lorsque vous recevez le lien FFR = 15 jours seulement pour finaliser votre licence et l'inscription dans sa globalité.

LES PIÈCES SUIVANTES SONT A FOURNIR IMPÉRATIVEMENT:

- Certificat médical fédéral de non contre-indication à la pratique du rugby (à récupérer via le lien envoyé par la FFR sur votre messagerie).
- Fiche de renseignement.
- Attestations et autorisations du dossier.
- Chartes (joueur et parent) signées
- Autorisation de soins, en bas à gauche du formulaire Oval-e
- Fiche de Don au Coq Bouconne.
- Règlement de l'inscription.
- Toutes demandes CE de remboursement.
- Chèque, PassSport ou reçu SportEasy
- CNI (Carte Nationale Identité)

• INSCRIPTION:

	1 enfant	2 enfants	3 enfants
Inscription (1)	150€	250€	340€

Le prix de l'inscription comprend pour chaque enfant :

- o 1 paire de chaussettes
- o 1 short
- o 1 équipement supplémentaire (voir bon de commande joueur).

• PAIEMENT:

- o SportEasy (à privilégier)
- o Pass'Sports de l'état
- o Chèque à l'ordre du Coq Bouconne (mentionner le nom, prénom et la catégorie du joueur au dos du chèque)
- o Possibilité de paiement différé. Établir plusieurs chèques (maximum 3) à encaisser à des dates différentes

ECOLE DE RUGBY



INSCRIPTION BABY 2024-2025

PACK LICENCE

Compris dans le prix licence



PACK SUPPORTER

Hors prix licence



12€

T SHIRTS JE PEUX PAS J'AI RUGBY
3XS < 5XL

TAILLE:

NOM:

Prénom:

Catégorie:

Le Coq Bouconne Rugby, ne fera aucun échange pour des problèmes suivants:

- Mauvais entretien lavage, séchage, ...
- Erreur de taille.

DATE & SIGNATURE:

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



FICHE DE RENSEIGNEMENT

N° Licence

(à remplir par le club)

NOM : Prénom :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone domicile :/...../...../...../..... Portable joueur (facultatif) :/...../...../...../.....

Père ou tuteur	Mère ou tutrice
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse : (Si différente de celle de l'enfant)	Adresse : (Si différente de celle de l'enfant)
Profession :	Profession :
Employeur :	Employeur :
Portable Personnel :/...../...../...../.....	Portable Personnel :/...../...../...../.....
E-mail :	E-mail :

Parent référent : père mère (cocher le parent à joindre en priorité)

En cas d'urgence, personne à prévenir (si différents des parents) :

NOM : Téléphone :/...../...../...../.....

Médecin traitant : Docteur Téléphone :/...../...../...../.....

Etablissement de soins choisi :

Hôpital : Clinique :

Antécédents médicaux :

Allergies médicamenteuses : Oui Non

Autres allergies : Oui Non Si oui, préciser :

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



ATTESTATIONS ET AUTORISATIONS

Je soussigné(e) Madame, Monsieur..... (Père, mère, tuteur)
représentante légal de, né(e) le.....

que je m'engage à faire participer mon enfant aux entraînements, matchs, stages, tournois organisés par l'école de rugby du Coq Bouconne. Tout au long de l'année, l'enfant et/ou les parents seront sollicités pour participer à la vie du club (chef plateau, bourriches, vente de calendriers, repas des partenaires, lotos, tournois, autres évènements, etc....); je m'engage à y répondre favorablement.

Je certifie que mon enfant est bien couvert par une assurance Responsabilité Civile et également couvert pour les risques occasionnés à des tiers

Après les matchs et entraînements. Je m'engage à récupérer mon enfant dès la fin de l'évènement. La responsabilité des dirigeants ne saurait être mise en cause, en cas d'accident ou autre.

Je décharge l'école de rugby du Coq Bouconne, ses responsables et le club de toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'affaires personnelles (vêtements, portables, bijoux, etc....) sur les terrains, autour des terrains ainsi que dans les vestiaires.

J'autorise par la présente que des photos et vidéos de mon enfant prises dans le cadre de la pratique du rugby soient faites et diffusées si besoin sur tous les médias ou supports de communication du Coq Légevin (reportages vidéos et audio, presse écrite, calendriers, bulletins d'information, site web...).

oui non

J'autorise par la présente les éducateurs de l'école de rugby du Coq Bouconne, les dirigeants et bénévoles de l'association ou d'autres parents ayant des enfants inscrits au club à accompagner avec leur véhicule personnel, mon enfant depuis le stade de rugby de Légevin vers les différents lieux de compétition ou d'entraînement, aller et retour.

oui non

J'autorise aussi, que mon enfant soit transporté en Bus.

oui non

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte et du règlement intérieur de l'école de rugby du Coq Bouconne.

L'inscription à l'école de rugby du Coq Bouconne implique l'acceptation du règlement intérieur et des chartes.

Date:

Signature de la
Mère:

Signature du
père:

Signature du
responsable légal:

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



DON AU COQ BOUCONNE

FAITES UN DON A L'ASSOCIATION DU COQ BOUCONNE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔTS

Ce don permettant une réduction d'impôt de 66%

Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3
<ul style="list-style-type: none">Pour un don de 100€ = Réduction d'impôt de 66€Coût réel pour le donateur $100 - 66 = 34€$	<ul style="list-style-type: none">Pour un don de 200€ = Réduction d'impôt de 132€Coût réel pour le donateur $200 - 132 = 68€$	<ul style="list-style-type: none">Pour un don de 260€ = Réduction d'impôt de 171.60€Coût réel pour le donateur $260 - 171.60 = 88.40€$

Ces dons nous permettront d'améliorer le fonctionnement de l'association, l'achat de matériel, d'équipement sportif pour les enfants, cadeaux de Noël, bus, etc.....

Impots.gouv.fr:

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/jai-fait-des-dons-une-association-que-puis-je-deduire>

OUI, JE SOUHAITE SOUTENIR LE COQ BOUCONNE DANS LE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY EN FAISANT UN DON

Nom: Prénom:

Adresse:

Postal: Ville:

Téléphone:/...../...../...../..... E-mail:

LICENCE

N° de licence FFR - Catégorie dans laquelle joue le joueur:

MON DON

Montant du don:

Mode de versement: Chèque Espèce SportEasy

NON, JE NE SOUHAITE PAS FAIRE UN DON

Gros titre partenaire

Connaissez vous un artisan, entreprise, ou entité désirant devenir mécène ou partenaire du coq Léguevinois ?

Cette indication permettra à la commission mécénat/partenariat de venir vous expliquer notre démarche.

Si oui, veuillez préciser les coordonnées de la ou des entreprises ou entités concernées :

•

•

Souhaitez-vous participer à une réunion d'informations concernant les thèmes du bénévolat, du mécénat ou du partenariat :

Oui Non

CHARTRE DE LA JEUNE JOUEUSE ET DU JEUNE JOUEUR



Règle #9
Se rassembler autour de notre passion, sans considération d'âge, de religion, de couleur de peau ou d'équipe.
LE RUGBY!

Règle #1
Encourager et soutenir mon équipe, dans les bons mais aussi dans les moins bons moments.

Règle #2
Respecter l'équipe adverse et ses supporters ainsi que les décisions de l'arbitre.

Règle #8
Etre humble et fier.
Savoir reconnaître le talent de l'équipe adverse dans la victoire et la défaite.

Règle #3
Accepter sans critique les décisions des éducateurs. La formation de nos jeunes vaut autant que le résultat.

Règle #7
Montrer l'exemple aux plus jeunes et transmettre notre passion du rugby et les valeurs de fair-play.

Règle #4
Respecter les installations du stade et veiller à jeter mes déchets dans les poubelles.

Règle #6
Participer à la fête.
Les chants et les animations sont destinés à apporter une ambiance conviviale et positive.

Règle #5
Donner une bonne image de mon club en toute occasion, par mon comportement exemplaire.



« LE RUGBY EST UN JEU ET UN PLAISIR »

« Solidarité, Respect, Développement de ses ressources »

Charte des parents et accompagnateurs

Restez derrière la
main courante

Ne donnez pas
d'instructions aux enfants

Faites confiance
à l'éducateur

Encouragez
l'Equipe

Félicitez et
réconfortez votre
enfant

Valorisez les
bonnes attitudes

Acceptez l'erreur

Soyez exemplaire
et tolérants

Contrôlez vos
émotions

Soyez à l'écoute de
votre Enfant

Respectez l'Arbitre,
les adversaires.

Accompagnez
votre Enfant



N'OUBLIEZ PAS

- CE SONT DES ENFANTS
- LES ARBITRES PEUVENT SE TROMPER
- LES ÉDUCTEURS DONNENT DE LEUR TEMPS

ECOLE DE RUGBY

INSCRIPTION BABY 2024-2025



Règlement Intérieur

A lire avec votre enfant

Article 1: L'école de rugby est responsable de la sécurité et de la santé des enfants pendant les activités d'initiation, d'entraînements, de loisirs organisés par elle et lors des rencontres et déplacements où elle est engagée.

En dehors de ces périodes, les parents sont responsables des agissements de leur enfant et des dégâts matériels ou physiques causés par lui. La responsabilité des dirigeants ne saurait être mise en cause, en cas d'accident ou autre, avant ou après cette heure de rendez-vous.

Article 2: Après le dépôt du dossier complet l'enfant est inscrit auprès de la FFR qui retourne à l'école de rugby une carte d'affiliation et une licence d'assurance. Les enfants n'ayant pas une licence à la fin de la période d'inscription ne pourront pas rentrer sur les terrains (entraînements et matchs).

Article 3 : Le planning des horaires d'entraînements et d'initiation est confirmé en début de saison : Le rugby est un sport collectif nécessitant la régularité aux entraînements et aux tournois. Les absences régulières pénalisent la progression du groupe. Nous rappelons qu'en cas d'absence à une activité (entraînement, match, ...), le responsable éducatif et administratif, DOIT ÊTRE PRÉVENU. Une feuille de présence est tenue à jour aussi bien aux entraînements, matchs, tournois, événements et sorties. Parents et enfants sont tenus de respecter ces horaires de début et de fin d'entraînements. L'accueil est assuré 10 minutes avant le début de l'entraînement.

Aux horaires de fin d'entraînements les parents ou responsables doivent être présents afin de récupérer l'enfant ; après ces horaires, l'école de rugby se décharge de toute responsabilité.

De façon générale, les lieux d'entraînement et d'initiation sont sur les terrains du stade de rugby de Léguevin et sur le terrain synthétique de Pibrac (pour les M12 et M14). Déplacements et compétition : un calendrier est établi et porté à la connaissance des parents par les responsables de l'EDR.

Article 4 : Lors des matchs ou entraînements, tous dégâts, vols ou dégradations de matériels sont à la charge des parents de l'enfant concerné.

Article 5 : Les parents seront prévenus verbalement puis par courrier :

- Si manque d'assiduité de l'enfant tant aux entraînements qu'aux compétitions.
- Comportement irrespectueux de l'enfant envers un adulte encadrant ou d'autres enfants.

Les sanctions seront proportionnelles à la gravité des faits reprochés et à leur répétition. Elles pourront être :

- l'avertissement formel (par écrit et remis en main propre contre signature) ;
- la suspension temporaire (d'une semaine à une saison) ;
- l'exclusion définitive de l'association.

A titre de peine complémentaire, les sanctions pourront aussi exiger la réparation des dommages et préjudices causés le cas échéant.

Article 6 : Des responsables administratifs et des éducateurs sont désignés en début de saison. Ils coordonnent les activités de toutes les équipes. Le responsable éducatif/administratif est l'interlocuteur privilégié des parents hormis pour les questions techniques qui concernent plutôt le responsable sportif.

La communication et les relations entre le parent, les éducateurs ou tout responsable de l'équipe encadrante sont fondées sur la confiance mutuelle et le respect de l'autre et de ses différences. **Toute forme d'agressivité est bannie et sera sanctionnée.** Le parent se doit de respecter les éducateurs et administratifs et tout autre bénévoles qui s'investissent au sein de l'école du rugby.

Tout comportement nuisible ou tout manquement délibéré d'un membre de l'association autre qu'un dirigeant, qu'un éducateur ou qu'un joueur aux règles de conduites définies plus haut fera l'objet de sanctions proportionnées décidées et mises en œuvre par le bureau du club.

Article 7 : Les problèmes éventuels de santé d'un enfant doivent être signalés par écrit sur le formulaire spécifique remis à l'inscription.

Article 8 : En cas de blessure à l'entraînement ou en match, il est fortement conseillé de faire une déclaration d'accident. S'adresser au responsable administratif de la section.

Un certificat médical de non contre-indication à la reprise du rugby vous sera demandé afin que votre enfant ait accès au terrain. Sans certificat votre enfant ne pourra pas accéder aux terrains ! Le certificat médical de non contre-indication à la reprise du rugby est également exigé lors de suivis à cause des maladies de croissance.

Article 9 : OBLIGATIONS ÉDICTÉES PAR LA FFR:

- Lors de matchs, tournois et entraînements les parents ainsi que toutes les personnes ne participant pas directement à la compétition doivent se tenir derrière les barrières de sécurité.
- Le protège-dents est rendu obligatoire par la F.F.R., **l'enfant ne portant pas de protège-dents ne sera pas admis sur le terrain.**

Article 10 : Les crampons à vis en métal étant interdits sur les terrains synthétiques, le Coq Bouconne vous demande de ne pas en faire usage avant la catégorie M14, les parents doivent vérifier leur bon état.

Article 11 : Nous comptons sur la présence des proches des joueurs à l'occasion des matchs à Léguevin et lors des déplacements pour soutenir vos enfants.

Si un covoiturage était mis en place, les parents s'engagent à ne pas créer de poursuites judiciaires à l'égard des chauffeurs, en cas d'accident de la circulation.

Article 12 : Lors de déplacement en bus, les enfants doivent rester assis, ceinture de sécurité attachée tout au long du trajet. Au retour, les parents ou responsables de l'enfant sont tenus de le récupérer à l'heure notifiée. Tous les licenciés qui partent avec le bus doivent rentrer avec jusqu'au stade de Léguevin. Lorsque des places sont disponibles les parents peuvent prendre le bus avec leurs enfants moyennant une participation.

Article 13 : L'inscription à l'école de rugby du Coq Bouconne implique l'acceptation du présent règlement intérieur.